

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET spray 10 X 750 ML  
UFI : FENG-1070-M000-4J4K

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)  
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245  
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500  
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre  
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-  
5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                                          | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification                                                                                                            | Concentration<br>(% w/w) |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| acide citrique                                        | 77-92-9<br>201-069-1<br>607-750-00-3<br>01-2119457026-42     | STOT SE 3; H335<br>Eye Irrit. 2; H319                                                                                     | >= 3 - < 5               |
| D-Glucopyranose, oligomers, decyl<br>octyl glycosides | 68515-73-1<br>500-220-1<br>01-2119488530-36                  | Eye Dam. 1; H318<br><br>Limite de concentration<br>spécifique<br>Eye Dam. 1; H318<br>> 10 %<br>Eye Irrit. 2; H319<br>10 % | >= 1 - < 3               |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|           |   |                               |
|-----------|---|-------------------------------|
| Symptômes | : | Pas d'information disponible. |
| Risques   | : | Pas d'information disponible. |

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|            |   |                                                                                         |
|------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Traitement | : | Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

|                                |   |                                                                                                 |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                                        |   |                                                                                           |
|--------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux                                       |

### 5.3 Conseils aux pompiers

|                                                     |   |                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.                                                                                                                                                         |
| Information supplémentaire                          | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                           |   |                                                    |
|---------------------------|---|----------------------------------------------------|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|---------------------------|---|----------------------------------------------------|

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

|                                                   |   |                                                                                    |
|---------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. |
|---------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de nettoyage | : | Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.<br>Balayer et enlever à la pelle.<br>Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).<br>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
|-----------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance                                | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur       |
|----------------------------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|--------------|
| D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 595000 mg/kg |
|                                                    | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 420 mg/m3    |
|                                                    | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 357000 mg/kg |
|                                                    | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 124 mg/m3    |

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

|  |               |           |                                 |            |
|--|---------------|-----------|---------------------------------|------------|
|  | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 35,7 mg/kg |
|--|---------------|-----------|---------------------------------|------------|

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                | Compartiment de l'Environnement     | Valeur       |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
| Citric acid, citric acid                           | Eau douce                           | 0,44 mg/l    |
|                                                    | Eau de mer                          | 0,044 mg/l   |
|                                                    | STP                                 | > 1000 mg/l  |
|                                                    | Sédiment d'eau douce                | 34,6 mg/kg   |
|                                                    | Sédiment marin                      | 3,46 mg/kg   |
|                                                    | Sol                                 | 33,1 mg/kg   |
| D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides | Eau douce                           | 0,176 mg/l   |
|                                                    | Eau de mer                          | 0,0176 mg/l  |
|                                                    | intermittent release                | 0,27 mg/l    |
|                                                    | STP                                 | 560 mg/l     |
|                                                    | Sédiment d'eau douce                | 1,516 mg/kg  |
|                                                    | Sédiment marin                      | 0,152 mg/kg  |
|                                                    | Sol                                 | 0,654 mg/kg  |
|                                                    | Oral(e) (Empoisonnement secondaire) | 111,11 mg/kg |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                                                                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| État physique                        | : liquide                                                                             |
| Couleur                              | : rouge                                                                               |
| Odeur                                | : fruité                                                                              |
| Point de fusion/point de congélation | : Donnée non disponible                                                               |
| Point/intervalle d'ébullition        | : Donnée non disponible                                                               |
| Inflammabilité (solide, gaz)         | : Donnée non disponible                                                               |
| Inflammabilité (liquides)            | : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport. |
| Limite d'explosivité, inférieure     | : Donnée non disponible                                                               |
| Limite d'explosivité, supérieure     | : Donnée non disponible                                                               |
| Point d'éclair                       | : 66 °C                                                                               |
| Température d'inflammation           | : Donnée non disponible                                                               |
| Température de décomposition         | : Donnée non disponible                                                               |
| pH                                   | : env. 2,3, 100 %<br>à 20 °C                                                          |
| Viscosité, dynamique                 | : similaire à l'eau                                                                   |
| Viscosité, cinématique               | : Donnée non disponible                                                               |
| Hydrosolubilité                      | : soluble                                                                             |
| Solubilité dans d'autres solvants    | : Donnée non disponible                                                               |

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible  
Pression de vapeur : Donnée non disponible  
Densité : env. 1,021 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible  
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.  
Toxicité aiguë : Pas classé(e)

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### Composants:

#### acide citrique

##### 77-92-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

##### 68515-73-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

### Composants:

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

##### 68515-73-1:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation légère de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

### Composants:

#### acide citrique

##### 77-92-9:

Résultat : Irritation des yeux

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

##### 68515-73-1:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Composants:

##### acide citrique

#### 77-92-9:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

#### 68515-73-1:

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

#### Composants:

### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

#### 68515-73-1:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité : Pas classé(e)

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### Composants:

acide citrique

#### 77-92-9:

Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

acide citrique

#### 77-92-9:

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 440 mg/l

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

|                                                               |                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                               | Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203                                                                                                            |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l<br>Durée d'exposition: 24 h<br>Type de Test: Essai en statique<br><br>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l<br>Durée d'exposition: 8 Tage<br>Type de Test: Essai en statique                                                                                  |
| Toxicité pour les microorganismes                             | : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 16 h                                                                                                              |

### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

#### 68515-73-1:

|                                                               |                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 100,81 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br><br>NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1,8 mg/l |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br><br>NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,0 mg/l      |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 27,22 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h                                                                      |

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### Citric acid, citric acid

##### 77-92-9:

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodégradabilité                     | : Résultat: Facilement biodégradable.<br>Biodégradation: 97 %<br>Durée d'exposition: 28 d<br>Méthode: OECD 301 B<br><br>Résultat: Facilement biodégradable.<br>Biodégradation: 100 %<br>Durée d'exposition: 19 d<br>Méthode: OECD 301 E |
| Demande Biochimique en Oxygène (DBO) | : 526 mg/g                                                                                                                                                                                                                              |
| Demande Chimique en Oxygène (DCO)    | : 728 mg/g                                                                                                                                                                                                                              |
| ThOD                                 | : 0,75 g/g                                                                                                                                                                                                                              |

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

#### 68515-73-1:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### Citric acid, citric acid

#### 77-92-9:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).. N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit               | : En accord avec les réglementations locales et nationales.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.<br>Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.                                                                                                                                                            |
| Code des déchets      | Le code européen des déchets<br>20 01 29*<br>Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**RID**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 77-92-9  
Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1  
pollue faiblement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,06 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% agents de surface non ioniques, parfums

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## SANET spray 10 X 750 ML

WM 1315486

Numéro de commande: 0715486

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

## **SANET spray 10 X 750 ML**

**WM 1315486**

**Numéro de commande: 0715486**

Version 1.2

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

500000006713